

## La Covid-19 dans le monde du travail

- Réf: Covid-19
- Durée: 1h30

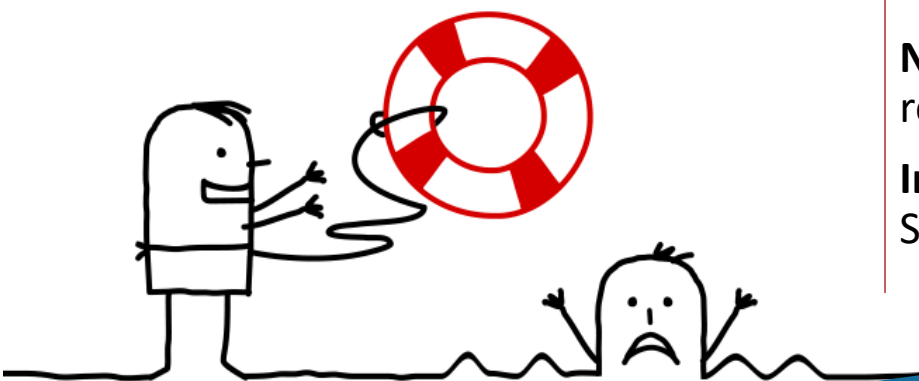
- Tous les personnels de l'entreprise

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée** : 1h30 en e-learning

**Nombre de stagiaires** : Pas de restriction

**Intervenant** : Formateur « Sauveteur Secouriste du Travail »



### SUPPORT / MATÉRIEL

- ✓ 1 ordinateur
- ✓ 1 connexion internet

### RÉGLEMENTATION

#### Article L, 4121-1 du Code du Travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs : actions de prévention des risques professionnels, actions d'information et de formation, mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

### VALIDATION

Après évaluation, il est délivré au stagiaire ayant suivi la formation avec succès une attestation de suivi de formation.

# Plan de formation

- **Présentation générale**

- Présentation de Prévigis
- Programme de formation
- Objectifs de la formation

- **La Covid-19, c'est quoi ?**

- Fiche d'identité et évolution
- Symptômes du virus
- Conduite à tenir
- Quels sont les traitements ?
- Transmission du virus et personnes à risques

- **Le cadre juridique**

- Responsabilité de l'employeur
- Principes généraux d'organisation : flux, distanciation, télétravail
- Responsabilité du salarié
- Identifier les situations de travail et les risques
- Rôle du service de santé au travail
- Rôle du Sauveteur Secouriste du Travail

- **Les mesures de prévention**

- Eviter ou limiter les risques
- Les mesures de protection
- Former et informer

- **Les gestes barrières**

- Pourquoi se laver les mains ?
- Pourquoi éternuer ou tousser dans son coude et utiliser un mouchoir à usage unique
- Les masques et leur utilisation
- Les gants à usage unique et leur utilisation

- **Quelques situations à risques**

- Nettoyage des locaux et de son poste de travail

- **----> Sur option** : Les mesures sanitaires au sein des Hôtels-Cafés-Restaurants, les discothèques, dans les petits commerces de détail non alimentaires, dans les boulangeries-pâtisseries, dans les clubs de sport,, dans les spas-piscines-hammam, dans les boucheries et charcuteries, dans les banques, dans les entreprises relevant du secteur du bâtiment....

